



Élections municipales 2020 : pour tout comprendre

Publié le 25 juin 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le second tour a lieu ce dimanche 28 juin. Vous voulez connaître les dernières mesures facilitant le vote par procuration ? Vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales ? Que faire si vous constatez une erreur d'inscription ? Quels papiers d'identité présenter pour voter ou à quoi sert la carte électorale ? Vous vous demandez si vous pouvez voter au 2^d tour alors que vous n'avez pas voté au 1^{er} ? Les dispositions pour les personnes handicapées ? Les recommandations sanitaires pour les bureaux de vote ? Retrouvez tout ce qu'il faut savoir sur les élections municipales.

Le vote par procuration

Vous êtes absent de votre domicile le jour des élections ? Vous pouvez toujours voter par procuration sans avoir à en attester la raison. Le vote par procuration a été simplifié en raison du contexte sanitaire.

> [Procurations : des conditions plus souples pour le second tour](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14117) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14117)

> [Une procuration établie pour le 22 mars est toujours valable pour le 28 juin à quelques conditions.](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14092)
(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14092)

Listes électorales : vérifiez si vous êtes bien inscrit

Vous souhaitez vous assurer que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales pour voter au second tour des élections municipales ? Vérifiez votre situation électorale en utilisant le service en ligne disponible sur *Service-public.fr*.

Vous aviez demandé votre inscription sur les listes électorales mais vous n'avez reçu aucun courrier depuis. Vous avez vérifié votre situation électorale mais vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales. Que pouvez-vous faire pour pouvoir voter ?

> [Listes électorales : vérifiez en ligne si vous êtes bien inscrit](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14085) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14085)

> [Erreur d'inscription sur les listes électorales, vous pouvez saisir le tribunal jusqu'au jour de l'élection](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13899)
(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13899)

Quels papiers d'identité présenter pour voter ?

Passeport ? Carte d'identité ? Carte vitale ? Permis de conduire ? Si la carte d'électeur prouve que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale de la commune où vous allez voter, vous devez aussi justifier de votre identité pour pouvoir déposer votre bulletin dans l'urne. Retrouvez la liste des documents d'identité à produire avec *Service-public.fr*.

> [Élections : quels papiers d'identité présenter pour voter aux municipales ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13912) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13912)

La carte d'électeur : à quoi ça sert ?

Qu'est-ce que la carte électorale ? Est-elle obligatoire pour voter ? Comment l'obtenir ? *Service-public.fr* vous explique.

> [La carte d'électeur : à quoi ça sert ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13865) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13865)

Qui peut voter ?

Vous ne pouviez pas voter lors du 1^{er} tour mais votre situation a évolué depuis ? Vous fêtez vos 18 ans avant le 28 juin 2020, vous êtes britannique résidant en France, vous êtes majeur sous tutelle, vous êtes en vacances le 28 juin... Avez-vous le droit de voter aux élections municipales ? À quelles conditions ?

> [Je ne pouvais pas voter au premier tour, pourrais-je voter au second ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14110) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14110)

> [Puis-je voter au second tour si je fête mes 18 ans d'ici le 27 juin ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14109) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14109)

> [Élections municipales 2020 : qui peut voter ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13835) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13835)

Vote des personnes handicapées : quelles modalités ?

Les personnes handicapées peuvent voter soit en se rendant directement au bureau de vote, soit en établissant une procuration si elles ne peuvent pas se déplacer.

> [Vote des personnes handicapées : quelles modalités ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13881) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13881)

Conditions sanitaires dans les bureaux de vote

Quelles sont les mesures mise en place dans les bureaux de vote ? Aménagement des bureaux de vote, port du masque obligatoire, mise à disposition de gel hydro-alcoolique... Un décret paru au *Journal officiel* le 18 juin 2020 précise l'organisation du second tour des élections municipales.

> [Quelles conditions sanitaires pour le second tour des élections municipales ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14118) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14118)

Le campagne électorale

La campagne électorale

La campagne électorale officielle pour le second tour des élections municipales débute le 15 juin 2020 et s'achèvera le 27 juin 2020 à minuit. Quelles sont les adaptations en raison de la crise sanitaire ?

Vous êtes salarié et candidat aux élections municipales. Savez-vous que vous avez droit à des jours d'absence ? À quelles conditions ? Ces règles ont été récemment modifiées par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

- > [Second tour des municipales : ouverture de la campagne officielle le 15 juin](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14115) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14115)
- > [Élections municipales : un salarié peut-il s'absenter pour mener campagne ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13838) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13838)

Municipales 2020 : report du second tour




Initialement prévu le 22 mars, le second tour des élections municipales a été reporté et aura lieu le 28 juin 2020 sauf en Guyane.

- > [Second tour des municipales : le décret de convocation des électeurs est paru](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14067) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14067)
- > [Municipales 2020 : report du second tour](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13926) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13926)
- > [Second tour des municipales : ouverture de la campagne officielle le 15 juin](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14115) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14115)

Et aussi

- [Municipales 2020 : règles et enjeux de l'élection](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13887) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13887)

Pour en savoir plus

- [Second tour des municipales : un accès équitable à l'antenne pour les candidats](https://www.vie-publique.fr/en-bref/274418-second-tour-des-municipales-la-recommandation-du-csa-du-27-mai-2020)  (https://www.vie-publique.fr/en-bref/274418-second-tour-des-municipales-la-recommandation-du-csa-du-27-mai-2020)
Vie-publique.fr
- [Municipales 2020 : les dates clés](https://www.vie-publique.fr/en-bref/272578-municipales-2020-les-dates-cles)  (https://www.vie-publique.fr/en-bref/272578-municipales-2020-les-dates-cles)
Vie-publique.fr
- [Six questions sur les panneaux d'affichage électoraux](https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/273248-six-questions-sur-les-panneaux-daffichage-electoraux)  (https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/273248-six-questions-sur-les-panneaux-daffichage-electoraux)
Vie-publique.fr